



OUGC 84

Ouvrages et prélèvements d'eau des exploitations agricoles en Vaucluse*



Aide à la déclaration

« Régularisation » d'ouvrage(s) de prélèvement et/ou « Autorisation » de prélèvement(s) d'eau
Demande de prélèvement d'eau à partir de cet/ces ouvrage(s)
(Déclaration à fournir par courrier en 1 exemplaire original signé)

Pour plus d'informations sur les démarches à suivre, rendez-vous sur le site internet :
www.ougc84.fr

« Usage agricole », présent imprimé à retourner par courrier à l'OUGC 84 :

→ **Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau agricole de Vaucluse**

OUGC 84

Chambre d'agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
TSA 88444
84912 AVIGNON Cedex 9
☎ : 04.90.23.65.34 ou 04.90.23.65.01
✉ : ougc@vaucluse.chambagri.fr
🌐 : www.ougc84.fr

*** Bassins versants concernés intégralement :
Lauzon, Lez, Aygues, Meyne, Ouvèze, Sud-
Ouest du Mont Ventoux, Nesque, Sorgues,
Mourgons, Calavon et Sud Luberon.
Rhône et Durance : limites 84 seulement.**

Tout prélèvement dit à usage « **domestique** » **uniquement**, doit être déclaré en **mairie de la commune où il est situé**, au moyen d'un imprimé spécifique (CERFA n° 13837*02), à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet :
www.forages-domestiques.gouv.fr

Tout prélèvement* dit à usage « **non domestique** » (**irrigation agricole / agricole hors irrigation / lutte antigel / abreuvement des animaux non ICPE / caves viticoles non ICPE (capacité ≤ 500 hl/an)**), doit être déclaré à l'**OUGC 84**, traitant les demandes en eau directement avec les **Guichets Uniques de l'Eau (DDT)**. Le présent imprimé peut être utilisé.

Cadre réservé à l'OUGC 84

Tampon date de réception

Demandeur / Raison sociale (si société) :

.....

Commune :

.....

Liste des pièces à joindre obligatoirement à la demande

Régularisation d'ouvrage déjà existant → OUGC 84

Autorisation de prélèvement d'eau → OUGC 84

- ◆ Imprimé joint renseigné et signé,
- ◆ Justificatif d'antériorité : facture pour un ouvrage (forage / puits) ayant moins de 10 ans, acte notarié ou, à défaut, attestation sur l'honneur du propriétaire actuel de la parcelle, faisant foi de l'existence antérieure de l'ouvrage, accompagnée de photo(s) pouvant illustrer le caractère ancien de l'ouvrage,
- ◆ Extrait de carte « CADASTRE » au 1/2500^{ème} avec localisation précise de(s) ouvrage(s) illustré(s) par une croix (*carte réalisable sur internet* : www.geoportail.gouv.fr ou www.cadastre.gouv.fr),
- ◆ Extraction de votre déclaration Med'Eau pour la DDT concernée, dans le cas où vous avez d'autres ouvrages / prélèvements d'eau existants déclarés via l'OUGC 84.

Autorisation d'un nouvel ouvrage forage / puits (avant travaux) → DDT

◆ **Imprimé de la DDT de votre département obligatoirement :**

DDT 04 : [cliquez ici](#) pour accéder à l'espace documentaire,

DDT 05 : [cliquez ici](#) pour accéder à l'espace documentaire,

DDT 26 : [cliquez ici](#) pour accéder à l'espace documentaire,

DDT 84 : [cliquez ici](#) pour accéder à l'espace documentaire,

- ◆ Rapport de fin de travaux à fournir après obtention de l'autorisation préfectorale et réalisation des travaux :

☞ **Rapport devant être fourni par le foreur ayant réalisé l'ouvrage.**

Document à transmettre aux services de la Préfecture de votre département, **dans les 2 mois suivant la réalisation des travaux (1 exemplaire)** : Direction Départementale des Territoires 04, 05, 26 ou 84, selon où se situe votre demande de nouvel ouvrage.

Le rapport de fin de travaux de réalisation doit comporter :

- ◆ Le déroulement du chantier : dates et problèmes éventuellement rencontrés.
- ◆ Le dossier de récolement (ex : dossier pouvant être obtenu via des logiciels professionnels à destination des foreurs, du type GESFOR (BRGM / logiciel libre), WINLOG (GAEA Technologies), ...).

Il comprend :

- ◆ La coupe géologique de l'ouvrage et l'indication du ou des niveaux de nappe(s).
- ◆ Le code BSS fourni par le BRGM (numéro d'identification de l'ouvrage dans la Banque du Sous-Sol gérée par le BRGM).
- ◆ Les modalités d'équipement des ouvrages (diamètre et nature des cuvelages ou tubages, volume des cimentations, profondeurs atteintes) et en particulier les mesures prises pour prévenir tout risque de mise en contact des nappes profondes avec les aquifères superficiels.
- ◆ Le résultat des pompages d'essai, leur interprétation et l'incidence sur la ressource ou les ouvrages à proximité.

Tout dossier incomplet sera refusé.
La réalisation d'un ouvrage et/ou du prélèvement d'eau, non déclarés, sont considérés comme des infractions exposant le contrevenant à une amende de 5^{ème} classe et à des poursuites pénales.

ATTENTION

Pour toute demande d'autorisation d'un nouvel ouvrage (avant travaux) Cas de la procédure 84 (PACA)

Ouvrage > 10 m, autre imprimé supplémentaire à compléter et retourner à la DREAL PACA :

→ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes et Côte d'Azur

DREAL PACA

Service Prévention des Risques – USSC – JN – 16 Rue Antoine Zattara – CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3
☎ : 04.88.22.63.53
🌐 : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-forages-r509.html

Un ouvrage de plus de 10 m de profondeur doit être également déclaré à la DREAL PACA, au titre du Code Minier.

Ouvrage > 50 m ou ouvrage situé en « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE), autre imprimé supplémentaire à compléter et retourner à la DREAL PACA :

→ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes et Côte d'Azur

DREAL PACA

Site de Zattara – SCADE / UEE – Autorité Environnementale Projets
16 Rue Antoine Zattara - CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3
✉ : ae-pacacaspargas.uee.scade.dreal-paca@ecologique-solidaire.gouv.fr
🌐 : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/saisir-l-autorite-environnementale-a4000.html

Un ouvrage de plus de 50 m de profondeur doit être également déclaré à la DREAL PACA, au titre du Code de l'Environnement.

« Usage eau potable hors unifamilial », autre imprimé à retourner à l'ARS 84 :

→ Délégation Territoriale de Vaucluse de l'Agence Régionale de la Santé

ARS 84

Cité Administrative – 1 Avenue du 7^{ème} Génie – CS 60075
84918 AVIGNON Cedex 9
☎ : 04.13.55.85.60
✉ : ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr
🌐 : www.ars.paca.sante.fr

Attention, pour l'eau potable, il s'agit d'un imprimé différent à retirer auprès de l'ARS 84 !

« Usage ICPE* » uniquement (ex. : cave viticole de capacité ≥ 500 hl/an) imprimé DDT 84 à retourner à la DDPP 84 :

→ Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse

DDPP 84

Service Prévention des Risques et Production - Services de l'Etat en Vaucluse
84905 AVIGNON Cedex 9
☎ : 04 88 17 88 23
✉ : karine.hamel@vaucluse.gouv.fr
🌐 : www.vaucluse.gouv.fr/direction-departementale-de-la-r2502.html

Pour les prélèvements d'eau à usage « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE), contacter la DDPP 84. Vous pouvez utiliser le présent imprimé.

**Toute réalisation d'ouvrage de prélèvement ne pourra se faire
qu'après obtention du récépissé de déclaration**

→ Partie 1 : Identification de la demande

I. Demandeur

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Raison sociale (si société) :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. : Port. : Fax :

Mail :

SIRET : N° PACAGE (si exploitation agricole) :

II. Objet de la demande

Une autorisation de prélèvement d'eau superficiel.

(Parties 1 à 2 à renseigner et signer)

Date de réalisation : / /

Une autorisation de prélèvement d'eau à partir d'un ouvrage souterrain existant déjà déclaré.

(Parties 1 à 2 à renseigner et signer)

Date de réalisation : / /

Une régularisation d'un ouvrage souterrain existant, ainsi que son prélèvement d'eau.

(Parties 1 à 3 à renseigner et signer)

Date de réalisation : / /

Une régularisation d'un ouvrage souterrain existant.

(Parties 1 à 3 à renseigner et signer)

Date de réalisation : / /

Une régularisation d'un prélèvement d'eau existant.

(Parties 1 à 2 à renseigner et signer)

Date de réalisation : / /

Une modification de votre déclaration antérieure.

(Parties 1 à 2 à renseigner et signer)

N° récépissé de déclaration ou N° Arrêté Préfectoral :

Date de récépissé ou d'Arrêté : / /

Nombre d'ouvrage(s) de prélèvement concerné(s) par la demande :

Nombre d'ouvrage(s) de prélèvement utilisé(s) par le demandeur :

**« Partie 2 » (pages 6 et 7)
à dupliquer : 1 exemplaire
par point de prélèvement
svp !**

Cadre réservé à l'OUGC 84

Rubriques réglementaires concernées par la demande

- Rubrique 1.1.1.0 : **ouvrage**, sondage, essai de pompage, création de puits, ouvrage souterrain...
- Rubrique 1.1.2.0 : **prélèvement**, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, permanent ou temporaire... **supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an.**
- Rubrique 1.2.1.0 : **prélèvement**, permettant le prélèvement, y compris par dérivation, **dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement...**
- Rubrique 1.3.1.0 : **prélèvement**, permettant le prélèvement, y compris par dérivation, **dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement...** et situé en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE).**

Veuillez expliquer en quelques phrases le contexte de votre demande (réalisation, régularisation, modification ou abandon), en vue du bon déroulement de l'instruction de votre dossier :

Fait à, le / /

NOM et Prénom du demandeur

NOM et Prénom de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

Signature du demandeur

Signature de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

« **Partie 2** » (pages 6 et 7)
à dupliquer : 1 exemplaire
par point de prélèvement
svp !

→ **Partie 2 : Ouvrage(s) / Prélèvement(s)** **Identification de l'ouvrage (n° /)**

Merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire de la parcelle cadastrale où est situé l'ouvrage de prélèvement :

Nom : Prénom : Date de naissance :
Raison sociale (si société) : SIRET :
Adresse :
Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage :
Lieu-dit : Cadastre - Section : N° parcelle :
Date de réalisation (ou d'existence) : / /

II. Nature de l'ouvrage

Forage Puits busé Puits en pierre

Cimentation tubage forage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Margelle en béton ? (dalle)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Tête de protection ouvrage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Profondeur : m

Cadre réservé à l'OUGC 84

Nom de la nappe ou aquifère sollicité(e) :

Prise en cours d'eau Captage de source
 Retenue d'eau. Si stockage, capacité de la retenue avant l'irrigation :m³.
Mode de remplissage de la retenue d'eau : Forage / Puits Cours d'eau Source Ruissellement

Cadre réservé à l'OUGC 84

Nom de la ressource sollicitée (cours d'eau ou source) :

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) :m³/h.
Débit de fonctionnement de l'équipement :m³/h.
Débit de l'équipement de reprise (si stockage d'eau) :m³/h.

Type d'équipement : Pompe fixe Pompe mobile
 Autre (vanne ; martelière, ...). A préciser :

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

Compteur volumétrique (année d'installation sur équipement de pompage :),
 Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

Prélèvement(s) d'eau et usage(s)

Ouvrage /

(Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usage à renseigner dans le tableau suivant

- ◆ Usage domestique (unifamilial / $\leq 1\ 000\ m^3/an$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols, ... / à préciser...).
- ◆ Usage agricole :
 - Abreuvement des animaux non ICPE (type / nombre de têtes / à préciser...),
 - Cave viticole non ICPE,
 - Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**),
 - Lutte antigél,
 - Autre (lavage matériel, traitements agricoles, ...).
- ◆ Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaire, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts, ...).
- ◆ Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping, ... / nombre de personnes concernées).
- ◆ Autre usage (à préciser...).

Pour les prélèvements déjà déclarés auprès des Chambres d'agriculture, ADIV, ADARII, ... : joindre à minima une extraction synthétique des éléments déjà actualisés.

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an)	Nature des cultures irriguées <i>(si usage = irrigation agricole ou antigél)</i>	Nombre de rotation(s) culturale(s) <i>(cultures sous serres, hors sol...)</i>	Mode d'irrigation <i>(si usage agricole)</i>
	De / à /					
	De / à /					
	De / à /					

Type de sol (si usage = irrigation agricole) : Filtrant Moyen Lourd
 Profondeur de sol (terre) (si usage = irrigation agricole) : Superficiel (< 1 m) Profond (> 1m)

Fait à, le / /

NOM et Prénom du demandeur

NOM et Prénom de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

Signature du demandeur

Signature de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

→ Partie 3 : Document d'incidence

Un document d'incidence de l'opération sur les ressources en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, tenant compte des variations saisonnières et climatiques doit être joint au dossier. L'étude d'impact ou la notice d'impact se substitue au document d'incidence.

I. Incidence liée à l'ouvrage

Cadre réservé à l'OUGC 84

Compatibilité vis à vis des Schémas (Directeurs) d'Aménagement et de Gestion des Eaux ?

SDAGE RMC : Oui Non

SAGE : Oui Non Sans objet Si Oui, préciser lequel :

Existe-t-il des ouvrages prélevant en nappes souterraines dans un rayon de 500 m ?

Oui Non

L'ouvrage est-il situé (s'adresser en mairie si nécessaire) :

- ◆ En zone inondable ? Oui Non
- ◆ En zone humide ? Oui Non
- ◆ A proximité d'un autre ouvrage de prélèvement ? Oui Non
- ◆ A proximité ou dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ? Oui Non
- ◆ A proximité ou dans un périmètre de protection des stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ? Oui Non
- ◆ Dans une zone soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ? Oui Non

Aucun ouvrage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.

Veuillez indiquer la distance du lieu d'implantation par rapport à la réglementation :

Veuillez indiquer la distance du lieu d'implantation par rapport à :	Réglementation (m)	Distance (m)
Une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200	
Des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35	
Des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35	
Des stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35	
Des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35	
Des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50	
Des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35	
Des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100	

Mesures correctives ou compensatoires éventuelles pour remédier aux inconvénients environnementaux de votre projet.

Cadre réservé à l'OUGC 84

II. Incidence liée à Natura 2000

[Natura 2000 en PACA](#)

Le projet est situé en zone Natura 2000 : Oui Non

Le projet a une incidence sur la zone Natura 2000 : Oui Non

Si « Oui », un dossier d'évaluation de l'incidence Natura 2000 doit être fourni par le déclarant.

Le document (PACA) est téléchargeable à l'adresse suivante :

[Natura 2000 - Lien 1 \(DREAL PACA\)](#)

ou directement sur le site internet de la Préfecture de Vaucluse :

[Natura 2000 - Lien 2 \(DDT 84\)](#)

Observations éventuelles.

Fait à, le / /

NOM et Prénom du demandeur

NOM et Prénom de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

Signature du demandeur

Signature de(s) propriétaire(s) de(s) parcelle(s)
(si différents du demandeur)

Cadre réservé à l'OUGC 84

Ouvrage(s) de prélèvement à régulariser uniquement

Avis sur le(s) projet(s) soumis.